

**COMMUNE DE JUSSAC**

**délibération :  
D\_2021\_1\_2**

L' an deux mille vingt et un, le mardi 26 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

Date de convocation du : 21 Janvier

Présents : 17

**Présents** : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Monsieur GRAFFOUILLERE Pierrick, Monsieur LACROIX Michel, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur ROFFY Jacques, Madame ROUX Céline, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur ROUX Hervé

Votants : 19

**Objet : Acquisition licence  
IV de débit de boissons et  
mise à disposition**

**Pouvoirs** :

Madame GANE Cécile a donné pouvoir à Monsieur SCIORETO Cyrille  
Madame LINARD Danielle a donné pouvoir à Madame FOUSSAT Françoise

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame GANE Cécile, Madame LINARD Danielle

**Secrétaire de Séance** : Madame Anne DELHOSTAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Suite à la fermeture du Café/Restaurant LE CANTOU, la municipalité souhaite préserver le tissu économique de la commune et permettre le maintien de cette activité commerciale pour un village attractif et dynamique.

Il est proposé au Conseil Municipal que la commune se porte acquéreur de la licence IV de cet établissement.

- Désignation du bien : Acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boissons de 4ème catégorie
- Propriétaire du bien : Consorts ASTORG
- Condition de cession : 3 000€ + les frais d'acte notarié et de transfert

Monsieur le Maire précise que cette licence doit être exploitée dans un délai de 5 ans, sous peine de perdre sa validité.

Monsieur le Maire propose de louer cette licence sous convention annuelle renouvelable, à Madame RONGIER moyennant une redevance mensuelle de 65€.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE :**

- **d'approuver** l'acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boissons de 4ème catégorie au prix de 3000€ (+ frais annexes),
- **d'accepter** de mettre à disposition la licence IV à Madame RONGIER moyennant la somme de 65€ /mois.
- **de désigner** le CABINET B & B pour rédiger l'acte notarié et annexes ,
- **d'autoriser** le Maire à signer l'acte notarié, la convention de mise à disposition ainsi que tous les actes et documents relatifs à ce dossier,
- **d'inscrire** les crédits correspondants au budget.

**Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0**

Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
**Le Maire,**  
**Jean-François RODIER**

The image shows a blue ink signature of Jean-François Rodier, the Mayor of Jussac, written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE JUSSAC' and '(Carriat)' and features a central emblem with a figure holding a staff. The signature is a large, fluid cursive script.